

Incendie à Pau après la pose du Linky et Table ronde ouverte à la presse à l'Assemblée Nationale

mercredi 11 mai à 16h30 Questions à poser ?

De : <info@santepublique-editions.fr>

Date : 10 mai 2016 12:24:12 HAEC

Bonjour,

BFMTV n'a semble-t-il pas diffusé le sujet tourné en avril 2016 à Varennes-sur-Seine (77) lorsque le maire José Ruiz leur a présenté une famille qui a subi 6 pannes depuis la pose récente du Linky en son absence.

Si cette commune a délibéré pour refuser le déploiement du Linky, comme l'ont fait au total 138 communes françaises à ce jour, ce n'est donc pas sans raison-s.

Le film de Brian Thiersen "Les incendies de compteurs 'intelligents' : Questions brûlantes, réponses choquantes" récemment mis en ligne avec sous-titrage en français, montre les problèmes causés par les compteurs intelligents en Amérique du Nord.

<https://takebackyourpower.net/smart-meter-fires-2016-video>

Pour voir la version sous-titrée en français, lancez la vidéo, puis cliquez rapidement sur la roue crantée en bas à droite de l'écran de la vidéo : Paramètres > Sous-titres > Français

En Amérique du Nord (USA/Canada), plusieurs centaines de milliers de compteurs ont été retirés après des explosions et des incendies.

Le Linky présente au moins deux points communs avec les "smart meters" présentés dans le film.

Deux fabricants sont les mêmes (Itron et Landis + Gyr, sociétés japonaises - Landis + Gyr, basée en Suisse, est filiale de Toshiba), et la fonctionnalité de déconnexion à distance, identifiée comme le facteur majeur d'incendie de ces compteurs 'intelligents' dans le film, est également présente sur l'intégralité des Linky français.

Je vous invite également à prendre connaissance de l'interview de M. Cyril Charles, spécialiste de la prévention des incendies, qui met en lumière un autre scandale de sécurité publique : les incendies d'origine électrique sont évitables ! Or il y en a 80.000 par an en France, qui provoquent 200 morts et 4000 blessés !

Dans cette interview, M. Charles donne son avis sur les compteurs Linky et cela fait donc une double raison de la lire.

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/interview-cyril-charles-on-pourrait-prevenir-la-quasi-totalite-des-incendies-d-origine-electrique.pdf>

J'ai saisi le 2 mai 2016 le Comité d'éthique d'EDF et le Comité Central d'entreprise d'EDF, car EDF tient un rôle important à la fois dans le déploiement du Linky et dans ce nouveau scandale de sécurité publique que nous révélons aujourd'hui (pas de réponse à ce jour) :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/linky-annie-lobe-saisit-le-comite-ethique-et-le-cce-edf-2-mai-2016.pdf>

Les problèmes techniques du Linky ne sont pas nouveaux, ils continuent.

Déjà, pendant l'expérimentation Linky en 2010-2011, 21% des particuliers ont dû procéder au réarmement

du disjoncteur du fait de problèmes de disjonction et 36% des communes ont connu des problèmes de disjonction répétés à la suite du changement de compteur sur des équipements publics.

C'est ce qui ressort d'un rapport d'enquête commandé par le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) et menée en mars 2011 auprès de 1500 personnes équipées de Linky, et de 76 communes ayant répondu sur 150 interrogées. Ce rapport a été déniché fin avril 2016 par le Collectif d'Indre-et-Loire (jeveuxgardermoncompteur@gmail.com):

http://sieil37.fr/phocadownloadpap/Autres-documents/Linky/SIEIL_Rapport-enquete.pdf

Sauvegardé ici : http://www.santepublique-editions.fr/objects/SIEIL_Rapport-enquete-experimentation-Linky.pdf

Ce rapport brosse un tableau plutôt négatif de l'expérimentation Linky de 2010-2011 : le nombre total d'incidents rapporté au nombre total de personnes interrogées est de 15 %, une proportion qui dépasse de loin le 1% évoqué par le sénateur Poniatowski dans son rapport de 2010

(<http://www.senat.fr/rap/r10-185/r10-185.html>)

"Pour 4% des ménages, l'installation a entraîné des perturbations du fonctionnement de leurs appareils voire des dégradations de ceux-ci : appareils électriques grillés, dysfonctionnement de la programmation du chauffage ou du ballon d'eau chaude, embrasement du compteur ou du disjoncteur." (p 17)

"5% des particuliers interrogés ont vu un impact négatif de l'installation de Linky sur leur facture : erreurs de relevés, hausse de consommation, augmentation très nette de la facture (parfois doublement). Pour ce type de problème, 5% de logements concernés ce n'est pas négligeable." (p. 17)

"1% des ménages signalent un dérèglement des heures creuses, c'est aussi un facteur d'augmentation de la facture." (p. 17)

La liste et surtout le nombre des anomalies constatées (p. 18-19), qui vont de l'incendie à la détérioration d'appareils, en passant par le dysfonctionnement d'appareils électriques et l'augmentation des factures, conduisent à se demander ce qui a bien pu conduire la CRE (Commission de régulation de l'énergie) à affirmer que l'expérimentation avait été "réussie"

(<http://www.cre.fr/documents/deliberations/communication/resultats-de-l-experimentation-linky>)

Notamment, le nombre d'incendies, 3 pour 1500, soit 0,2 %, extrapolé aux 35.000.000 de compteurs à poser, aurait pour effet 70.000 incendies supplémentaires !

On retient, en conclusion, ce témoignage mis en exergue, p. 15 :

"Le compteur étant extérieur, EDF est intervenu clandestinement, aucune information. EDF et ERDF nient être intervenus. Notre congélateur a été détruit ainsi que les marchandises qu'il contenait (disjonction). Le disjoncteur prévu pour 12 kW saute à 8,6kW. Nous ne laissons plus aucun appareil branché en notre absence.

Aucune réponse, mépris total de l'abonné : EDF et ERDF ont refusé de communiquer la date de l'intervention ainsi que le relevé de l'ancien compteur. Pas d'accès au compteur qui est extérieur, coffret fermé à clé. Selon Linky, nous avons consommé plus en 2 mois qu'au cours des 6 mois précédents. Le compteur n'est ni certifié ni garanti, aucune certitude quant au cryptage des informations ni sur leur confidentialité."

On se demande à quoi a bien pu servir cette expérimentation, puisque les incidents répertoriés en 2010-2011 sont récurrents en 2016...

En mars 2016, de nouveaux incendies se sont déclenchés notamment à Cosse (09, Ariège), un compteur posé en extérieur a pris feu 24 heures après la pose d'un Linky, et à Pau, la ville de François Bayrou, c'est une machine à laver qui a pris feu 24 heures après la pose du Linky dans un immeuble du centre ville*.

Il serait judicieux d'interroger à ce sujet, ce mercredi 11 mai 2016 à 16h30 à l'Assemblée nationale lors de

la table ronde ouverte à la presse, les intervenants :

<http://www2.assemblee-nationale.fr/14/missions-d-information/missions-d-information-communes/mission-d-information-commune-sur-l-application-de-la-loi-du-17-aout-2015-relative-a-la-transition-energetique-pour-la-croissance-verte/%28block%29/27940>

Mercredi 11 mai 2016

16h30

Table ronde, ouverte à la presse, sur les compteurs déportés « Linky » et « Gazpar », avec la participation de : MM. Bernard Lassus, directeur du programme Linky, et Pierre Guelman, directeur des affaires publiques d'ERDF ; MM. Jean Lemaistre, directeur général adjoint, et Olivier Béatrix, directeur juridique, de GRDF ; M. François Pesneau, sous-directeur des compétences et des institutions locales à la direction générale des collectivités locales (DGCL) ; M. André Flajolet, président de la commission Environnement de l'Association des maires de France (AMF) ; M. Pierre Le Ruz, président du CRIIREM ; MM. Jean-Luc Dupont, vice-président, Pascal Sokoloff, directeur général, Jean Facon, directeur adjoint, et Charles-Antoine Gautier, chef du Département énergie de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) ; MM. Etienne Cendrier, porte-parole, et Vincent Corneloup, conseil de l'association « Robin des Toits » ; M. Fabien Choné, directeur général délégué de Direct Energie ; MM. Nicolas Mouchnino, expert énergie, et Guilhem Fenieys, chargé de mission relations institutionnelles de l'UFC Que Choisir ; d'un représentant de la FEDENE et d'un représentant de l'Association nationale des fréquences (ANFR).

Il est regrettable qu'aucun représentant du monde de l'assurance n'ait été convié à cette table ronde, en effet, les assureurs ont exclu des garanties "les dommages de toute nature liés aux champs et ondes électromagnétiques", tant pour les particuliers que pour les collectivités locales :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/AXA-1-sept-2006-excluant-tous-dommages-causes-par-les-champs-electromagnetiques.pdf>

http://www.santepublique-editions.fr/objects/GROUPAMA_RESPONSABILITE_GENERALE_DES_COMMUNES_EXCLUSION_S_PAGES_8_9_VILLASSUR.pdf

Quant à ERDF, elle affirme être assurée par "EDF ASSURANCE".

Voici l'extrait (anonymisé) d'un mail que j'ai reçu :

"Cela nous a été confirmé de deux sources:

le ... 2016, en personne, par le directeur d'ERDF ... et son Responsable des Collectivités locales, Monsieur ... qui nous ont confirmé l'absence d'assurance d'ERDF et leur couverture par EDF

Assurance; Par AVIVA Assurances, mon agence de ... qui m'a représenté dans 2 réclamations contre EDF Assurance pour défaillance du réseau d'ERDF (surcharge et retour de foudre pour plus de € de dégâts, ...).

Les assureurs transigent avec EDF Assurance et règlent 9 cas sur 10 « sans preuve de responsabilité » car EDF refuse d'emblée toute responsabilité; le règlement hors court se fait donc sur cette base."

Comment les sinistres provoqués par le Linky pourront-ils être pris en charge par ERDF/EDF Assurance, au moment où EDF vient de mendier 3 milliards d'euros à l'Etat ?

http://www.lepoint.fr/economie/edf-l-etat-va-renflouer-a-hauteur-de-3-milliards-d-euros-22-04-2016-2034348_28.php

Enfin, le compte rendu de la réunion Linky du 20 avril 2016 à Villefranche-de-Conflent a été mis en ligne :

<http://www.santepublique-editions.fr/object/1-topo-distribue-Villefranche-20-avril-2016.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/object/2-presentation-par-sabine-campion-Villefranche-20-avril-2016.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/object/3-introduction-par-annie-lobe-Villefranche-20-avril-2016.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/object/4-compte-rendu-reunion-linky-Villefranche-20-avril-2016-premiere-partie.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/object/5-compte-rendu-reunion-linky-Villefranche-20-avril-2016-deuxieme-partie.pdf>

*Témoignage que j'ai recueilli par téléphone le 4 avril 2016, puis adressé par mail à ce couple qui m'a autorisée à le diffuser :

"Bonjour Madame,

Merci pour les précisions que vous m'avez apportées par téléphone sur la chronologie des faits qui se sont déroulés dans le centre ville de Pau.

Votre mari et vous-même avez été alertés sur les compteurs Linky du fait que votre collègue, qui a une lampe qui s'allume au toucher, a constaté qu'elle restait allumée entre minuit et 6 h du matin. Une deuxième lampe achetée présente le même dysfonctionnement.

L'un de vos clients, à qui vous avez raconté cette anecdote, vous a suggéré un lien possible avec le compteur Linky. Vérification faite, l'immeuble où réside votre collègue a bien été équipé de compteurs Linky, qui sont situés sur le mur de la pièce où se trouvent les lampes s'allumant toutes seules entre minuit et 6h. (Votre collègue, qui a emménagé récemment dans cet appartement préalablement non occupé, pense avoir croisé le technicien ayant effectué la pose.)

Vendredi 25 mars, votre voisin a subi l'installation du Linky et le samedi 26 mars après-midi, sa machine à laver a pris feu. Il était présent et a donné l'alerte immédiatement, mais la fumée s'est néanmoins propagée dans l'escalier, qui est devenu gris.

Vous-même avez effectué des recherches sur Internet dimanche soir au sujet du Linky, et lundi 28 mars, vous avez appelé EDF pour dire que vous aviez besoin de réfléchir encore avant d'accepter ce compteur. Il vous a été répondu d'appeler ERDF, ce que vous avez fait immédiatement.

On vous a répondu que l'installation n'était pas encore programmée vous concernant, mais le soir même, vous avez trouvé un papier dans votre boîte aux lettres indiquant que le remplacement de votre compteur avait eu lieu dans la journée, par la société prestataire "Solutions 30" ! (votre immeuble est clos par une porte fermée que l'on peut ouvrir entre 9h et 19h en appuyant sur un bouton, mais aucune profession médicale n'exerce dans cet immeuble de sorte qu'il n'est pas indiqué que la porte s'ouvre en appuyant sur ce bouton, les passants ne peuvent pas le savoir).

Depuis cet incendie, votre fils est inquiet (vous avez trois enfants), il se relève la nuit pour vérifier qu'un autre incendie ne s'est pas déclenché. Vous êtes vous-mêmes inquiets pour vos enfants, de sorte que vous subissez un préjudice consécutif à cet incendie, même si vous n'avez pas eu de dommages matériels."